2023-10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt-trois
Le premier avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni au foyer rural, en session ordinaire,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT :

PROCURATION :

Le conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) ELECTRICITE 2023

Madame le Maire présente à l'approbation du Conseil Municipal, pour l'exercice 2023, le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité afin que la commune puisse le percevoir.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques est celui de la population totale au 31/12/2022

.../...

2023-10

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 234,23 € pour 2023

Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement, pour ces communes, est donc égal à 234,00 € au titre de cette année, conformément à l'article L 2322-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui prévoit que le montant de la redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche.

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ADOPTE le montant de 234,00 € au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public acheminement électrique pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance

Viviane BASTIDE

Le Maire

Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

PRÉFECTURE DU GAR
Reçu le
12 AVR. 2023
Bureau du Courrier

⇨ Transmis à la Préfecture, le 06/04/2023
⇨ Reçu par la Préfecture le
⇨ Retour en Mairie, le 17 AVR. 2023
⇨ Affiché le 17 AVR. 2023